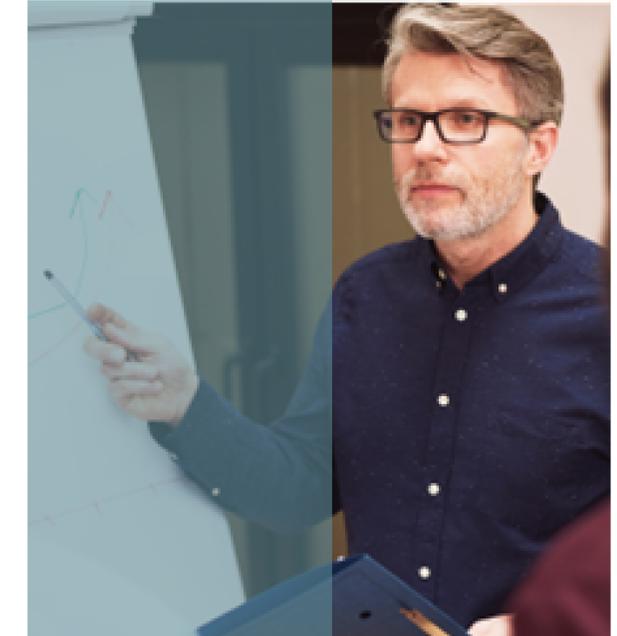


Mais qui sont vraiment les dirigeants des entreprises d'aide à domicile ?



Dans la continuité des travaux de valorisations des métiers et des professionnels de l'aide à domicile engagés par la Fédération première fédération des entreprises de SAP, la FESP, **les membres de la commission Maintien à domicile de la FESP ont souhaité en novembre dernier qu'une étude puisse être menée par la Fédération sur les dirigeants des services d'aide à domicile et de leurs caractéristiques.**

En effet, dans le cadre des échanges quotidiens que la FESP a avec les interlocuteurs publics (Elysée, Matignon, Ministère des Solidarités, Députés, Sénateurs, Départements, etc.), **ils se sont rendus compte que les décideurs publics ne les connaissaient pas !**

En effet, ils peuvent avoir à l'égard du secteur des entreprises d'aide à domicile et de leurs dirigeant(e)s de nombreux préjugés notamment sur la rentabilité et la situation financière de leurs entreprises mais encore plus sur la rémunération des dirigeants.

En échangeant avec un bon nombre d'acteur lors de ses déplacements dans les territoires ou lors des différentes commissions métiers, la FESP a été surprise de découvrir les rémunérations de certains chefs d'entreprise qui pour un bon nombre sont complètement déconnectées du temps passé dans leurs entreprises et des services rendus par celles-ci.

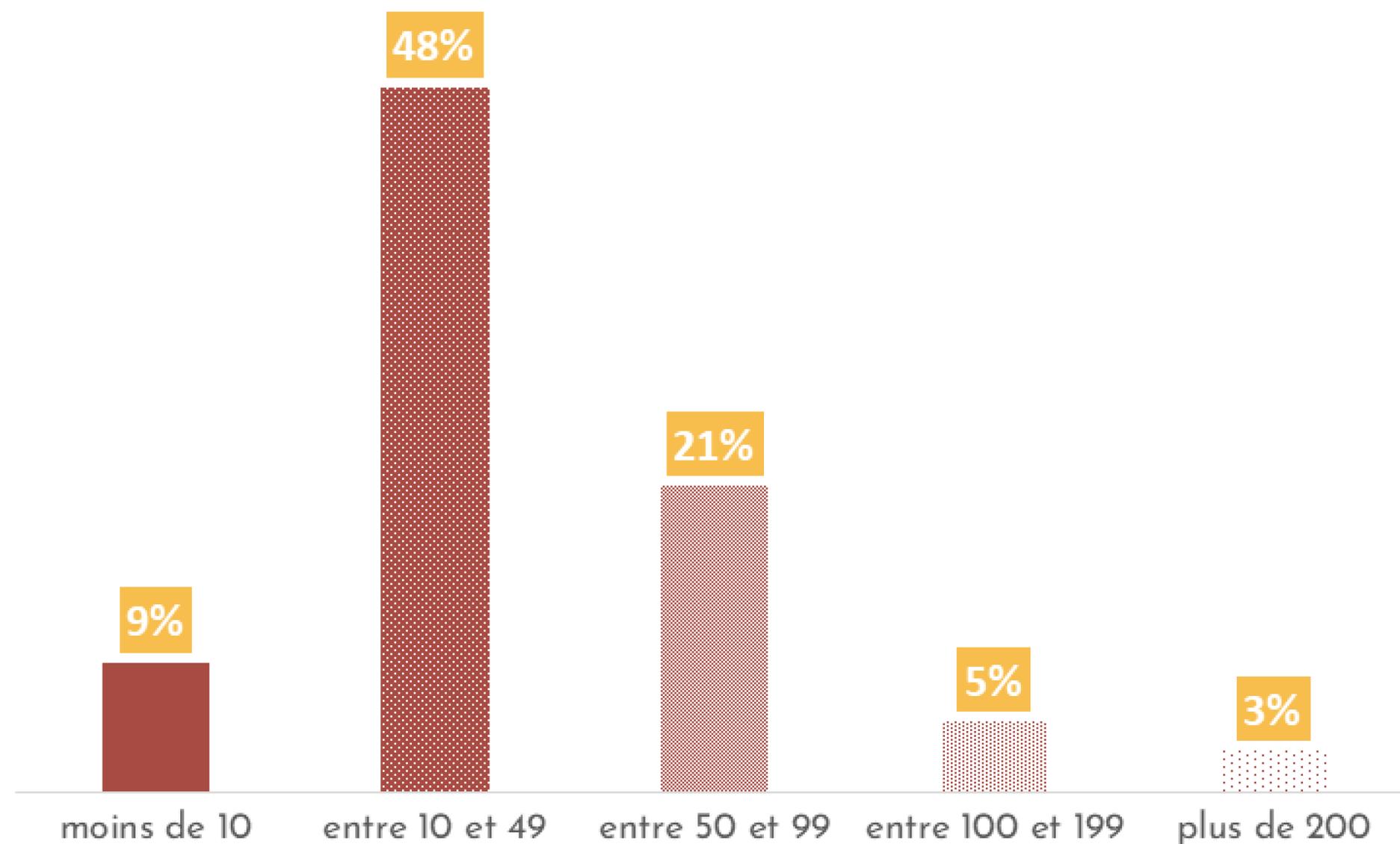
La FESP souhaite par l'objet d'une enquête porter à la connaissance des décideurs publics les réalités des dirigeants.

Méthodologie

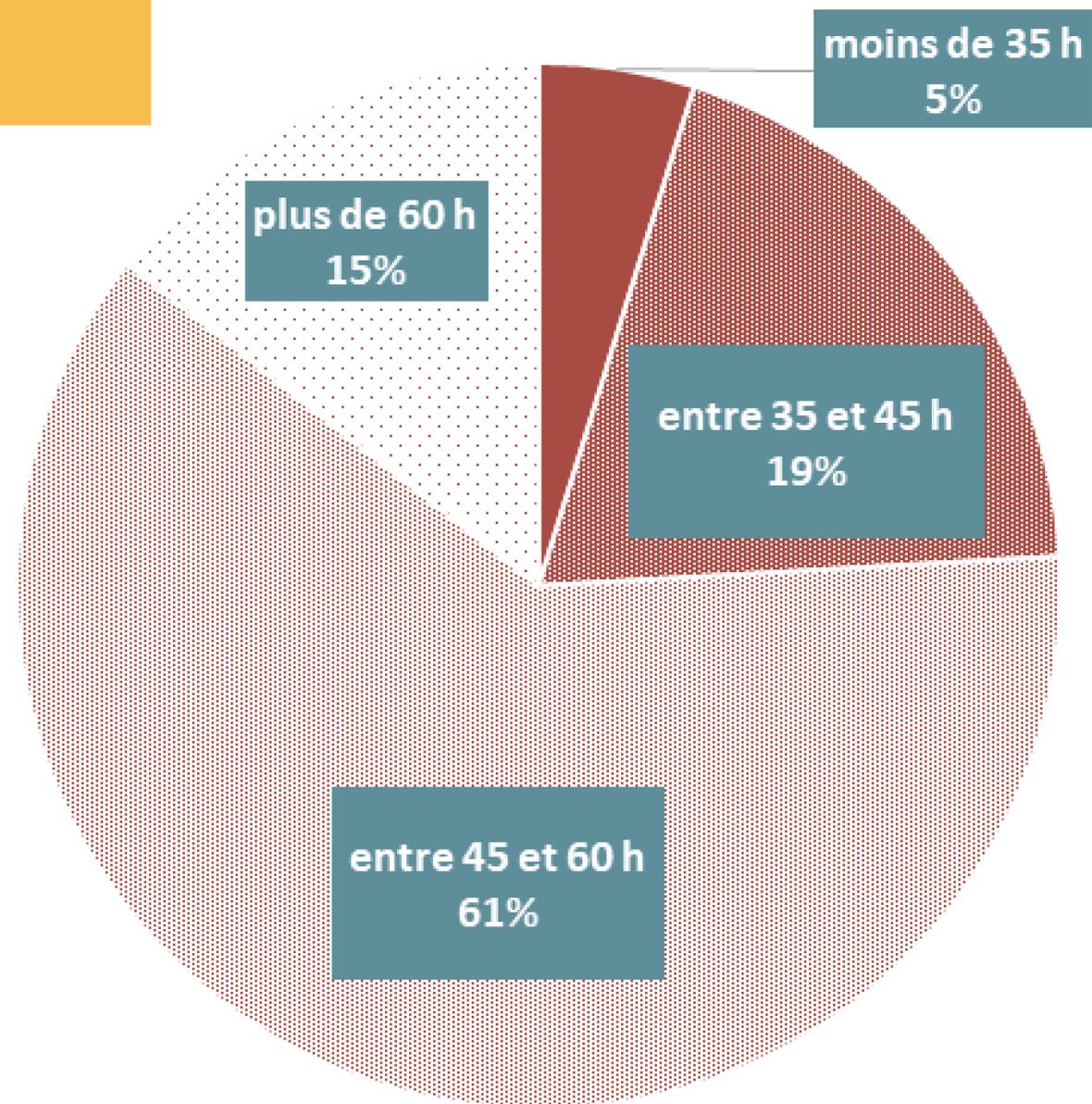
Une enquête réalisée entre décembre et février sur la base d'un questionnaire en ligne par la FESP basée sur le retour de 382 dirigeants implantés sur l'ensemble du territoire national. Les répondants sont des dirigeants issus des 1200 membres de la commission MAD : tête de réseau de franchise, PME, TPE...

Pour 71%,
la création de leur entreprise
est
leur première expérience de dirigeant.

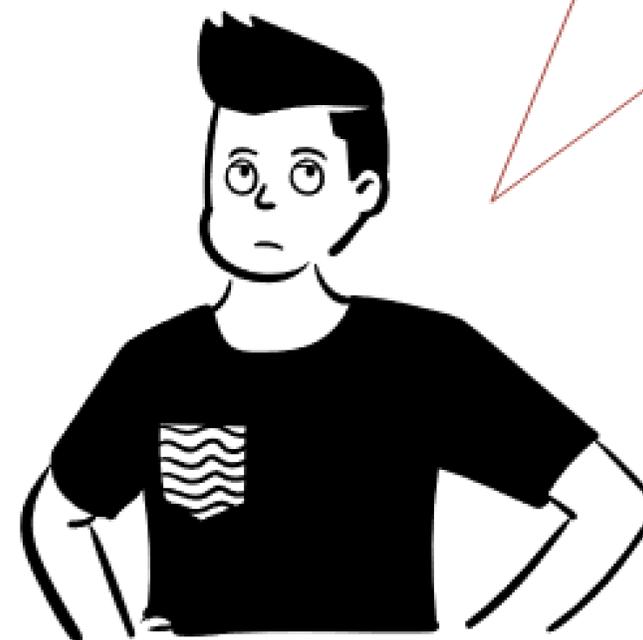
Nombre de salariés dans l'entreprise



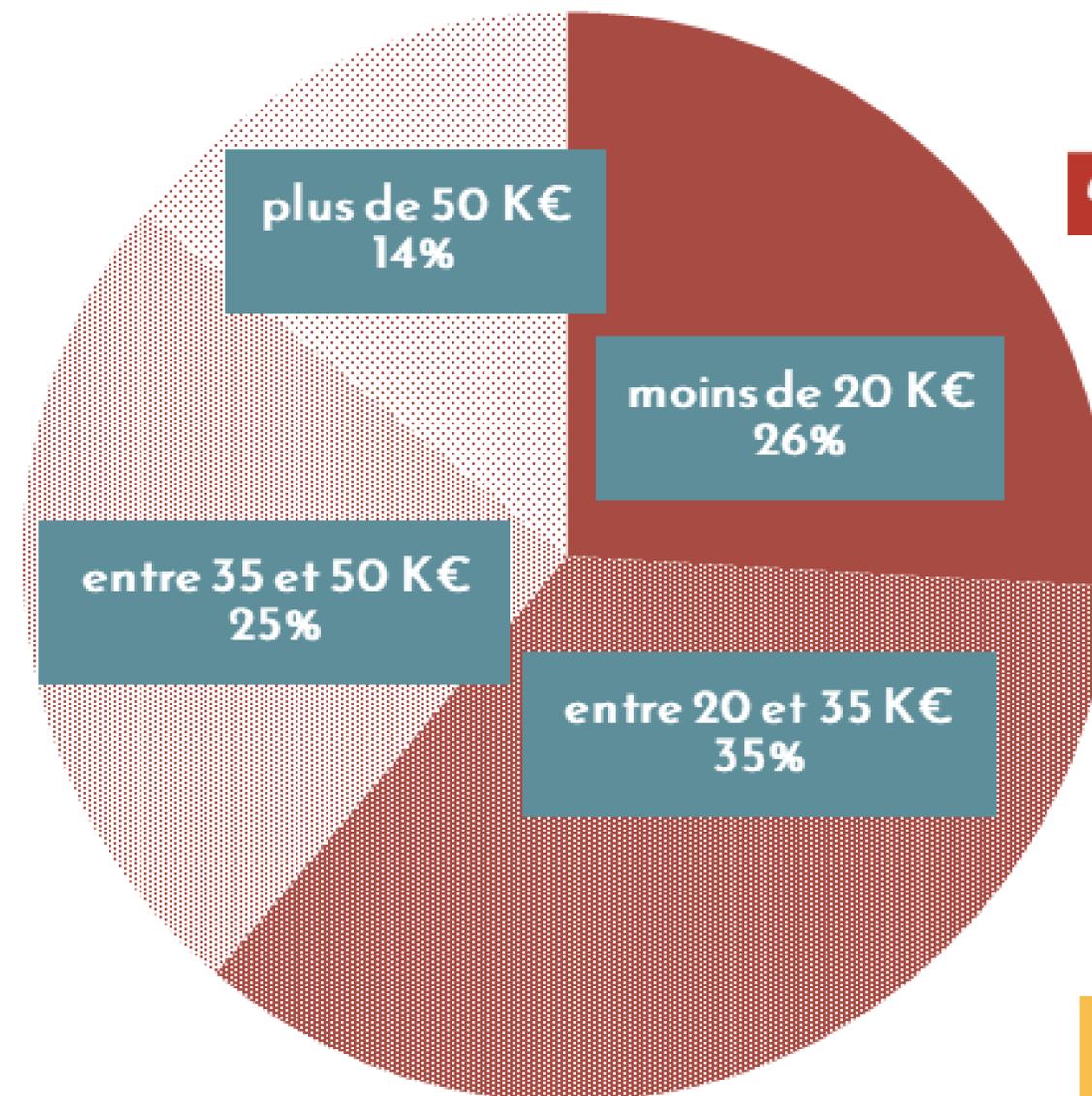
Quel est le temps passé par semaine au sein de la structure ?



Wow, 76% des dirigeants travaillent entre 45 et 60h voir au-delà de 60h, ils ne chôment pas !!!



Quelle est la rémunération annuelle des dirigeants ?



L'argent n'est pas la seule motivation !



QUELLES SONT LES ATTENTES DES DIRIGEANTS ?

- ❑ Être reconnu(e)s et se sentir valorisé(e)s pour les services apportés au quotidien auprès des publics fragiles !
- ❑ Que les entreprises soient incluses de la même manière que les acteurs associatifs et publics dans le cadre des politiques nationales et locales !
- ❑ Disposer de politiques autonomes ambitieuses qui permettraient aux dirigeant(e)s de disposer de plus de moyens humains et financiers !
- ❑ Être considéré(e)s comme acteurs indispensables du bien-vieillir !
- ❑ Valoriser la complexité de leurs tâches au quotidien !

LES PROPOSITIONS DE LA FESP

- ❑ Orienter les politiques autonomies sur le domicile afin de répondre au souhait de 90% de la population
- ❑ Revaloriser la solvabilisation des personnes dépendantes et ou en situation de handicap en revalorisant significativement l'Apa et la PCH (26€/ heure)
- ❑ Que les entreprises soient traitées au même titre que les autres acteurs du secteur et que leurs salariés soient revalorisés financièrement par l'Etat comme l'ont été tous les autres acteurs du médico-social
- ❑ Généraliser la professionnalisation des intervenants à travers des formations diplômantes et qualifiantes

FESF

La Fédération du service aux particuliers (FESP) est **la Première Fédération représentative des entreprises de services à la personne** ce qui fait d'elle l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics.

En tant que Fédération leader du secteur et maison commune des SAP, elle représente plus de **3600 entreprises et 130 000 salariés** couvrant l'ensemble du champ des SAP dont **notamment 1200 entreprises d'aide à domicile** qui interviennent au quotidien pour l'accompagnement des personnes âgées dépendantes et ou en situation de handicap.

Elle œuvre depuis 1996 à la **défense**, au **développement**, à la **valorisation** et **professionnalisation du secteur**. Elle a notamment inventé le dispositif d'avance immédiate du crédit d'impôt en vigueur depuis juin 2022.

Elle est notamment administrative au sein de la CNSA, CNAF, CNAV, CNAM.

Pour toutes questions
SUPPLÉMENTAIRES
c o n t a c t e z
la FESP

Contact Fesp / 01 53 85 40 80 / accueil@fesp.fr
Contact presse / Shahina Akbaraly s.akbaraly@o2p-conseil.com